

## ANNEXE TECHNIQUE

---

**Changement de fréquences éventuel :** Pour respecter les contraintes de planification et éviter d'éventuels brouillages entre émetteurs, le lancement des nouvelles chaînes s'accompagne parfois de changements de fréquences pour certaines chaînes existantes. Ces modifications pourront nécessiter des adaptations techniques sur les antennes collectives, notamment sur les filtres éventuellement mis en place, qui devront être effectuées par un antenniste.

**Compatibilité des équipements :** Pour recevoir les chaînes en haute définition, il est nécessaire de disposer d'un équipement adapté. Le téléviseur avec décodeur intégré ou le décodeur TNT externe doivent être compatibles avec la norme MPEG-4, car les chaînes en haute définition sont diffusées avec cette norme de compression, alors que les chaînes en définition standard utilisent une autre norme de compression (MPEG-2). Les usagers recevant d'ores et déjà Arte HD par exemple, seront en mesure de recevoir ces nouvelles chaînes.

**Recherche et mémorisation des chaînes zone par zone selon le calendrier de déploiement :** De plus, les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne « râteau » devront lancer, dès lors que les six nouvelles chaînes de la TNT seront diffusées sur leur zone selon le calendrier établi, comme ils l'ont fait lors du passage à la télévision « tout numérique », une nouvelle recherche des chaînes pour les mettre en mémoire. Cela leur permettra de retrouver les chaînes actuelles et de recevoir les six nouvelles chaînes.

**Traitement des demandes des usagers :** A l'issue de ces opérations à réaliser selon le calendrier établi, s'ils ne retrouvent pas certaines chaînes qu'ils recevaient précédemment, les téléspectateurs pourront s'adresser à l'Agence nationale des fréquences (ANFR) au 0970 818 818 (centre d'appels ouverts du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures, au prix d'un appel local).

**Déploiement simultané de nouveaux sites R5 :** Sur certains émetteurs, des chaînes en haute définition d'ores et déjà portées par le multiplex R5 (TF1 HD, France 2 HD, M6 HD) seront déployées simultanément. En effet, au terme d'un dialogue avec le Conseil, l'opérateur du multiplex R5 a accepté de porter sa couverture au niveau de celui des multiplex R1, R4 et R6. Ainsi, tous les téléspectateurs ayant accès aux chaînes de ces multiplex avec une antenne « râteau » recevront également, dès lors que leur récepteur est adapté à la haute définition, l'ensemble des chaînes portées par le multiplex R5, si tel n'est pas encore le cas. Pour connaître le détail des émetteurs concernés, vous pouvez utilement consulter le site internet du Conseil, à l'adresse suivante : <http://www.csa.fr/Television/La-reception/Recevoir-la-television/La-couverture-de-la-TNT/Le-deploiement-de-la-TNT-haute-definition>.

-----